ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 93429

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite appeler de nouveau l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la « campagne double » pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, faisant suite à sa question n° 88512 publiée le 14 mars 2006. En effet, en septembre dernier, il indiquait à ses collègues parlementaires dans ses réponses aux questions écrites qu'il avait saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique. Or, le 7 avril courant, M. Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'État, a informé la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie que « le Conseil d'État n'a été saisi d'aucune demande d'avis relative à ce sujet ». Il lui demande donc de bien vouloir lui expliquer cette situation et de lui indiquer dans quel délai ce rapport sera enfin rendu public.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Franck Marlin
Circonscription : Essonne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93429
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4583
Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7280